



Paris, le 8 octobre 2026

Fédération nationale des Spelc

À

M. Édouard GEFFRAY

Ministre de l'Éducation nationale

110 Rue de Grenelle

75357 Paris SP 07

Objet : Dépôt d'un préavis de grève couvrant la période d'examen du Projet de loi de finances (PLF) 2027

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Fédération nationale des Spelc dépose par la présente un préavis de grève couvrant les enseignants et plus généralement l'ensemble des personnels de l'enseignement privé sous contrat, pour toute la durée de l'examen du Projet de loi de finances pour 2027, soit du 13 octobre au 31 décembre 2026.

Malgré l'annonce d'une hausse budgétaire globale pour l'Éducation nationale, le schéma d'emplois prévu au PLF 2027 impose une suppression nette de 1 588 postes d'enseignants à la rentrée 2027, dont 338 postes dans l'enseignement privé sous contrat. Pour le Spelc, la baisse démographique ne doit pas servir les coupes budgétaires afin de réduire la dépense publique. Elle doit au contraire constituer une opportunité pour améliorer véritablement la réussite des élèves ainsi que les conditions de travail des personnels.

Afin de préserver l'offre éducative et de restaurer l'attractivité des métiers de l'enseignement, le Spelc porte les revendications suivantes :

- **Maintien des moyens d'enseignement :** Préserver des moyens suffisants afin d'éviter les suppressions de classes et de garantir une offre éducative équitable sur l'ensemble des territoires.
- **Amélioration des conditions de travail :** Fixer des effectifs par classe adaptés permettant de travailler et d'étudier dans des conditions décentes.
- **Renforcement du remplacement :** Attribuer des moyens accrus pour le remplacement des enseignants absents, problème récurrent qui pénalise lourdement les élèves et les équipes.
- **Revalorisation des carrières et rémunérations :** Poursuivre la revalorisation financière indispensable pour redonner de l'attractivité au métier d'enseignant.
- **Moyens pour la formation :** Accorder des moyens spécifiques et adéquats pour la formation initiale et continue, dans le cadre de la réforme du recrutement.
- **Protection et accompagnement des personnels :** Assurer une meilleure prise en compte de l'enseignement privé sous contrat dans tous les dispositifs de protection, de sécurité et d'accompagnement des personnels.
- **Parité public-privé :** Garantir une totale transparence et le respect strict de la parité public-privé concernant le versement du forfait d'externat.

À défaut d'avancées et d'arbitrages favorables répondant à ces urgences au cours des débats parlementaires, le Spelc se réserve la possibilité d'appeler l'ensemble des personnels concernés à se mettre en grève.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean-Louis Stalder
Président
Fédération nationale des Spelc

